Mail : 19/04/21

Chers associés,

Comme annoncé dans la convocation du 2 avril 2021, l'assemblée générale extraordinaire de Pwiic s'est réunie ce lundi 19 avril 2021 en l'étude du Notaire Guyaux. Cette assemblée générale extraordinaire de Pwiic n'a pas réuni le quorum nécessaire pour valablement délibérer sur l'ordre du jour et a, de ce fait, constaté la carence de l'assemblée générale.

Dès lors et comme indiqué dans la convocation du 2 avril 2021, nous vous informons que l'assemblée générale extraordinaire effective de Pwiic se tiendra le 28 avril 2021 à 11 heures en l'étude du Notaire Guyaux qui délibérera sur le même ordre du jour. A cet égard, nous rappelons que les votes à distance déjà exprimés et les procurations octroyées par les associés pour l'assemblée du 19 avril 2021 restent valables pour l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021.

Pour votre parfaite information et pour rappel, vous trouverez, ci-dessous, l'ordre du jour des assemblées générales extraordinaires de Pwiic tel qu'indiqué dans la convocation du 2 avril 2021 :

1. *rapport de l'organe d'administration justifiant la création d'une classe de parts et rapport du réviseur d'entreprise désigné par l'organe d'administration ;*
2. *décision de créer une nouvelle classe de parts, parts C ;*
3. *adaptation des articles 2, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 19, 21, 31, 37, 40, 41, 42, 43, 44 et 47 des statuts ;*
4. *nomination de nouveaux administrateurs ;*
5. *pouvoirs ;*
6. *divers.*

Cordialement,

Nathalie Devriese,

Administrateur unique